

Compte rendu de la réunion de directeurs du 30 mars 2006.

Carte scolaire

M. l'Inspecteur a fait le point au niveau des ouvertures et des fermetures. Il invite les directeurs à lui communiquer rapidement les éventuels problèmes qui surgiraient.

Il ne faut pas de rentrée échelonnée sur les écoles maternelles dans lesquelles il y a une fermeture conditionnelle.

Les P.A.C (Projet d'Action Culturelle)

Les dossiers doivent remonter à l'Inspection pour le 22 mai 2006 date impérative. Les intervenants envisagés pour le dossier doivent impérativement faire partie de la liste proposée par l'Inspection Académique. (ex : l'école de Limay ne peut pas bénéficier d'un financement par le biais des classes PAC). M. l'Inspecteur demande que les Conseillers Pédagogiques concernés par les projets en soient informés (imprimés en ligne sur le site de l'Inspection Académique).

Progression des élèves à l'intérieur d'un cycle – Passage d'un cycle à l'autre

Dans le but d'une meilleure information au niveau des parents, le conseil des Maîtres de cycle doit faire parvenir dans chaque famille une proposition puis une notification concernant la poursuite de la scolarité de leur enfant.

On conserve comme principe que les maintiens se font en fin de cycle et que les maintiens ou raccourcissements en cours de cycle restent exceptionnels. Ceux-ci feront l'objet d'une commission qui étudiera les dossiers et à laquelle seront associés des directeurs d'école.

- **Pour tous les élèves du cycle 3, les écoles doivent faire parvenir aux parents la *proposition* du conseil de cycle le 7 avril au plus tard (cet envoi se fait après un 1^{er} conseil de cycle). Le 25 avril 2006 au plus tard les écoles envoient aux parents *les notifications* (cet envoi se fait après un 2^{ème} conseil de cycle). Les parents ont donc possibilité d'émettre un recours à partir du 25 avril 2006. Le 10 mai étant la date limite de réception des recours concernant la notification à l'Inspection Académique.**

- Recours :

Les parents envoient l'original de la demande de recours à l'Inspection Académique. Les directeurs en récupèrent une photocopie qu'ils transmettent à l'IEN avec la fiche étude recours.

- Commission de circonscription étudiant les recours (tout le cycle 3) :

Lundi 15 mai au matin.

- **Pour les élèves de Moyenne Section et tout le cycle 2, les écoles doivent faire parvenir aux parents la *proposition* du conseil de cycle le 20 mai au plus tard (cet envoi se fait après un 1^{er} conseil de cycle). Le 3 juin 2006 au plus tard les écoles envoient aux parents *les notifications* (cet envoi se fait après un 2^{ème} conseil de cycle). Les parents ont donc possibilité d'émettre un recours à partir du 3 juin 2006. Le 19 juin étant la date limite de réception des recours concernant la notification à l'Inspection Académique.**

- Recours :

Les parents envoient l'original de la demande de recours à l'Inspection Académique. Les directeurs en récupèrent une photocopie qu'ils transmettent à l'IEN avec la fiche étude recours.

- Commission de circonscription étudiant les recours cycle 2

Lundi 19 juin au matin.

Rappel des différentes dates des commissions au niveau de la circonscription (ce tableau annule et remplace le tableau précédemment envoyé le 10 mars 2006)

	date	Date limite de transmission des dossiers
Groupe de travail pour l'étude des propositions de maintien exceptionnel en maternelle (PS, MS, GS)	Vendredi 9 juin 2006 au matin	Jeudi 1 ^{er} juin 2006 au matin
Recours des familles maintiens et raccourcissements cycle 3	Lundi 15 mai 2006 au matin	Vendredi 12 mai au matin
Recours des familles pour les maintiens Cycle 2 (CP,CE1) ou les raccourcissements cycles 1 et 2	Lundi 19 juin 2006 au matin	Vendredi 16 juin au matin

Crédits éducation prioritaire :

Les différents projets seront étudiés le 31 mars après-midi.

Animations en direction des directeurs (M3T et M3U) :

M. L'IEN propose la date du samedi 29 avril de 9h à 12h à l'école élémentaire Les Merisiers à Mantes La Ville

Projet de circonscription :

M. l'Inspecteur présente la première partie du projet de circonscription aux directeurs. Elle est consultable sur le site de la circonscription.

Site de circonscription :

L'adresse est la suivante : www.ac-versailles.fr/etabliss/ien-mantes-la-ville

Un accès réservé aux enseignants est accessible avec :

Identifiant : CircoMLV

Mot de passe : 0780234f

(attention bien respecter les majuscules et minuscules.)